

Comment vous pouvez agir

1. **Partez à la rencontre du HSI de votre région.** Appelez le numéro de signalement du HSI au **1-866-347-2423** pour connaître les agents spéciaux et les spécialistes d'aide aux victimes du HSI qui travaillent sur les affaires de traite des êtres humains dans votre région. Établissez une relation avec eux, avant même d'avoir à traiter d'une affaire conjointement. Collaborez pour développer des pistes et partagez des informations et des renseignements sur les affaires.
2. **Partez à la rencontre de la force d'intervention de votre région.** Les forces d'intervention spécialisées dans la traite des êtres humains sont constituées de membres des forces de l'ordre et de représentants au niveau fédéral, étatique, régional, local ou tribal. Avec les ONG, elles fournissent des services d'aide aux victimes. Recherchez la force d'intervention spécialisée dans la traite des personnes de votre région sur : www.bja.gov. Le cas échéant, mettez-vous en relation avec elle et rejoignez-la dans ses efforts.
3. **Apprenez en regardant les survivants.** Regardez notre vidéo qui met en scène des survivants de la traite des êtres humains. Elles y montrent leurs expériences et l'importance des recours d'immigration. Montrez la vidéo à vos collègues de travail et encouragez-les à se renseigner davantage. Cliquez sur : www.uscis.gov/humantrafficking.
4. **Approfondissez vos connaissances des visas T et U.** Pour plus d'informations concernant les visas T ou U, regardez une vidéo décrivant les étapes du processus pour obtenir un visa T ou U, afin de télécharger des guides informatifs concernant la certification des forces de l'ordre, ou pour entrer en contact avec l'USCIS et lui poser des questions:
 - Cliquez sur www.uscis.gov/humantrafficking ;
 - Contactez-nous au 802-527-4888 ; ou à
 - LawEnforcement_UTVAVA.vsc@uscis.dhs.gov.
5. **Regardez nos vidéos sur le rôle de chacun.** Ces vidéos expliquent l'importance des recours d'immigration et votre rôle dans le processus. Regardez-les et demandez à votre service ou à votre organisme de les montrer à vos collègues. Cliquez sur : www.dhs.gov/Bluecampaign.
6. **Consultez le site Internet de Blue Campaign.** Pour obtenir des documents de formation, de sensibilisation ou d'aide aux victimes, ou des informations sur comment rejoindre la lutte pour mettre fin à la traite des êtres humains, cliquez sur : www.dhs.gov/Bluecampaign. et sur « J'aime » sur Facebook : www.facebook.com/bluecampaign. Ou contactez-nous à BlueCampaign@hq.dhs.gov.

FAITES LE RAPPROCHEMENT. CLOTUREZ L'AFFAIRE.

*Soutenir les victimes et stabiliser leur situation pour leur permettre de participer
aux enquêtes et poursuites judiciaires de leur cas*

FAITES LE RAPPROCHEMENT. CLOTUREZ L'AFFAIRE.

Soutenir les victimes et stabiliser leur situation pour leur permettre de participer aux enquêtes et poursuites judiciaires de leur cas

Une collaboration des forces de l'ordre fédérales, étatiques et régionales

La plupart des états possèdent à présent leurs propres lois sur la traite des êtres humains. Cette forme moderne d'esclavage est par conséquent en infraction non seulement avec la législation internationale et fédérale, mais également avec la législation étatique. C'est pourquoi le Département américain de la sécurité intérieure (DHS), et en particulier le Contrôle américain de l'immigration et des douanes (ICE) des Enquêtes de sécurité intérieure (HSI) cherchent à créer une collaboration entre les enquêtes des divers organismes des forces de l'ordre au niveau international, fédéral, étatique, local et tribal. Nous travaillons également avec des chargés d'enquête, comme les inspecteurs du code du travail, les fonctionnaires du travail et les enquêteurs des services sociaux de l'enfance. Notre but est de collaborer avec nos collègues des forces de l'ordre pour protéger les victimes, stabiliser leur situation, poursuivre les trafiquants et diminuer le nombre de cas de traite sur les êtres humains.

Votre interaction avec les victimes : une approche axée sur les victimes

Une approche axée sur les victimes met sur un même pied d'égalité l'identification et la stabilisation de la situation des victimes d'une part, et les enquêtes et poursuites judiciaires des trafiquants de l'autre. Les victimes jouent un rôle crucial dans les enquêtes et les poursuites judiciaires. Chaque dossier et chaque inculpation influencent des vies. Nous comprenons combien il est difficile pour une victime de sortir de l'ombre et de collaborer avec les forces de l'ordre, suite aux traumatismes subis. Elles ont besoin de se sentir en sécurité et en situation stable et sûre.

Une approche axée sur les victimes, destinée à faciliter les enquêtes et les poursuites judiciaires, offre aux forces de l'ordre un outil primordial pour poursuivre leur mission. Vous devez pouvoir obtenir d'une victime qu'elle vous raconte son histoire et accepte de témoigner si vous espérez mener à bien des enquêtes et des poursuites judiciaires en rapport avec une traite des êtres humains. Lors de votre interaction avec des victimes, celles-ci peuvent :

- Montrer une peur des forces de l'ordre
- Ne pas reconnaître qu'elles sont bien des victimes
- Ne pas tout raconter, ou utiliser des réponses toutes faites
- S'identifier avec le trafiquant

Ce type de comportement peut, au départ, provoquer une certaine frustration. Vous devez impérativement comprendre **que ce comportement reflète le niveau de manipulation que les trafiquants exercent sur leurs victimes**, et que les victimes ont besoin de soutien et de compréhension pour vous aider à mener à bien votre enquête et les poursuites judiciaires afférentes.

Lorsque votre travail de représentant de l'ordre vous met en présence d'une victime potentielle de traite, vous devez engager une relation avec elle et lui inspirer confiance en :

- Mettant immédiatement la victime en contact avec un spécialiste qui peut lui proposer des services de soutien. Cette aide est indépendante du succès des poursuites judiciaires.
- Prenant le temps d'expliquer qui vous êtes, de répondre aux questions éventuelles, et de reconnaître et résoudre leur appréhension.
- Montrant une sensibilité envers les différences culturelles et la barrière de la langue. Utilisez un interprète le cas échéant.
- Menant des entretiens dans un endroit neutre, mais seulement après avoir évalué les besoins des victimes et avoir adressé les urgences.
- Montrant de la patience et en donnant à la victime le temps de se stabiliser et se rétablir.

Des ressources axées sur les victimes

Le DHS collabore à vos enquêtes et propose en plus des programmes et des services d'aide aux victimes. Si vous avez besoin d'aide avec une victime, ou ne disposez pas des ressources nécessaires, ou encore si vous voulez faire bénéficier une victime des services disponibles au sein de votre communauté, nous pouvons vous aider. Contactez le numéro de signalement du HSI (voir au verso).

Des spécialistes d'aide aux victimes peuvent aider les victimes à contacter les groupes qui proposent des soins médicaux ou psychologiques, et une aide juridique, une gestion de leur cas, et tout autre service existant au sein de votre communauté. Le DHS a accès à des financements d'aide d'urgence pour pallier aux besoins urgents de la victime en l'absence de toute autre ressource.

Des experts spécialisés en entretiens savent mener des entretiens adaptés au développement des victimes. Ces entretiens sont juridiquement valides et ils respectent la victime et son contexte culturel. Si la victime est un enfant ou si elle est extrêmement traumatisée, ces experts spécialisés en entretiens peuvent faire avancer vos enquêtes.

Recours en matière d'immigration : un outil primordial pour les forces de l'ordre

De nombreuses victimes d'origine étrangère n'ont pas de statut légal aux Etats-Unis, ce qui explique pourquoi les victimes ne vous proposent pas spontanément de collaborer avec vous. Les trafiquants utilisent ce manque de statu légal pour exploiter et contrôler les victimes. Les recours en matière d'immigration sont un outil primordial qui vous permet d'offrir aux victimes une manière de sentir sécurisées et de stabiliser leur situation aux Etats-Unis. Les victimes en deviennent plus fortes et participent activement aux enquêtes ou aux poursuites judiciaires.

Sans statut légal, les victimes ne peuvent pas rester aux Etats-Unis et travailler en collaboration avec vous. Le DHS offrent 3 formes de recours d'immigration, pour aider les victimes à sortir de l'ombre et de collaborer.

La présence continue (PC) est un recours à court terme que vous requérez auprès du bureau régional de l'ICE (en appelant le numéro de signalement du HSI, vous contacterez un agent régional). La PC permet à un témoin potentiel de rester aux États-Unis pendant la durée de l'enquête. La PC doit être immédiatement mise à disposition dès que vous êtes en présence d'une victime ; il n'est pas nécessaire que l'enquête ait abouti pour la demander. S'il est établi plus tard que l'individu n'est pas une victime, la PC peut-être supprimée.

Les statuts de non-immigrant T ou U (Visas T ou U) constituent des recours d'immigration sur un plus long terme. La victime peut les demander aux Services de la nationalité américaine et de l'immigration (USCIS), souvent avec l'aide d'un responsable communautaire ou d'un avocat. Le visa T concerne les victimes d'une traite des êtres humains. Le visa U est disponible aux victimes d'une large gamme de crimes, y compris la violence conjugale, les agressions sexuelles, la traite des êtres humains, la servitude involontaire, et autres infractions graves. Pour l'obtenir l'un de ces deux visas, la victime doit offrir son aide et sa coopération aux forces de l'ordre (sauf pour les cas de visa T où la victime a moins de 18 ans ou a subi des traumatismes).

Déclaration ou certification des forces de l'ordre

Une fois que la victime, son responsable ou son avocat, complète la majeure partie de sa demande de visa T ou U, il vous incombe de dire à l'USCIS dans quelle mesure la victime vous a aidé. Le candidat peut vous demander de remplir une déclaration ou une certification, qui renseigne l'USCIS sur la victime dans votre cas. Pour le visa T, cette preuve n'est pas exigée. Pour en savoir davantage, cliquez sur www.uscis.gov/humantrafficking. Ce formulaire ne garantit pas à lui seul l'octroi d'une demande d'immigration. Il s'agit simplement d'une preuve de plus qui sera examinée par l'USCIS avant de prendre sa décision. Vous avez toute latitude pour remplir une déclaration ou certification. L'USCIS exige des preuves supplémentaires d'éligibilité et effectue une enquête approfondie des antécédents de la victime. L'USCIS est le seul organisme habilité à accorder ou non une demande d'immigration.